

ELECTIONS CNRACL

Elections CNRACL  
du 4 décembre 2001

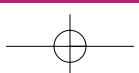
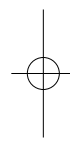
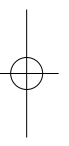
Retraites

**POUR SAUVER  
LEUR AVENIR  
C'EST AUJOURD'HUI  
QU'IL FAUT AGIR**

*Le 4 décembre  
votez CFDT*



**Cfdt**  
des choix, des actes



## Les élections du 4 décembre,

# UN ENJEU POUR L'AVENIR DE NOTRE CAISSE DE RETRAITE

Le 4 décembre 2001, vous allez élire vos représentants au Conseil d'Administration de la CNRACL, la caisse de retraite des agents territoriaux et hospitaliers. C'est elle qui gère les cotisations que vous versez, afin que le jour venu, vous puissiez bénéficier d'une retraite bien méritée. Le conseil d'administration joue un rôle important, en termes de gestion, et de décision pour le régime de retraite. Nous vous proposons de faire un tour d'horizon de la situation actuelle de notre caisse de retraite, afin que vous mesuriez l'enjeu de cette prochaine élection.

### La CNRACL en chiffres

- 1 678 500 cotisants
- 643 000 pensionnés, dont 288 000 hospitaliers.
- Montant des cotisations 2000 : 64 milliards de francs
- Montant des pensions versées en 2000 : 46,7 milliards de francs
- Montant des prélèvements (compensation et surcompensation) : 19,2 milliards de francs.

### Le Conseil d'Administration, à quoi ça sert ?

**Sa composition :** le Conseil d'Administration de la CNRACL réunit 22 personnes : 6 représentants des actifs, 2 représentants des retraités, 8 représentants des employeurs et 6 représentants des ministères et de la Caisse des dépôts et consignations.

**Son rôle :** contrôler la gestion et l'activité de la Caisse et faire des propositions d'évolution réglementaire, qui peuvent avoir des répercussions directes sur la situation des retraités (conditions d'accès, montant des pensions).

En plus du Conseil d'Administration, les personnes que vous allez élire ont également pour mission de vous représenter dans différentes commissions (ex : le Fonds d'action sociale).

Ce sont aussi ces élus qui défendent les dossiers individuels des actifs et des retraités.

*Le 4 décembre  
votez CFDT*

## Situation d'urgence

# NOS RETRAITES EN DANGER !

La CNRACL connaît depuis quelques années une situation paradoxale : malgré un niveau de cotisations largement supérieur à celui des retraites versées, cette caisse se retrouve dans un équilibre financier précaire.

**30 % de ses recettes sont prélevées au titre de la compensation** instaurée dans le cadre de la solidarité en 1974 (soit 9,47 milliards de francs en 2000), et au titre de la surcompensation (soit 9,79 milliards de francs en 2000), imposée par le gouvernement en 1985 pour combler le déficit de certains régimes spéciaux de retraite.

**Non seulement la CNRACL ne peut constituer de réserves en prévision de l'avenir, mais elle a même dû s'endetter, alors qu'en réalité, elle est excédentaire !**

### Anticiper le prochain choc démographique

Il faut également savoir que si aujourd'hui, le nombre de cotisants est largement suffisant pour financer les pensions des retraités, il n'en sera pas de même demain. Quelques chiffres pour l'illustrer : en 1990, on comptait 3,59 actifs pour 1 retraité ; en 2000, il n'y a plus que 2,62 actifs pour 1 retraité. Et cette chute vertigineuse ne va pas s'arrêter : entre 2005 et 2015, on assistera à un départ massif à la retraite, qui va concerner 50 % des salariés !

Ainsi, même sans avoir de compensations à payer, **la CNRACL se retrouvera à un point d'équilibre vers 2010**. A cette date, toutes les cotisations seront nécessaires pour servir les pensions. Et au-delà, elles ne suffiront plus.

**Il est donc urgent de prendre les décisions qui s'imposent pour que dans dix ans, notre caisse de retraite puisse continuer à assurer les pensions actuelles et futures.**

## Pour sauver nos retraites

### LA CFDT SE MOBILISE !

Pour la CFDT, c'est une évidence : il faut avoir le courage de traiter le problème aujourd'hui et arrêter de compromettre nos futures retraites avec des demi-mesures qui ne vont que retarder le problème, tout en l'aggravant.

**Le manque de courage politique fait peser un risque majeur au système de retraite par répartition, que la CFDT tient absolument à préserver.**

La répartition, c'est un contrat de solidarité entre générations, un héritage que nous avons reçu et que nous voulons transmettre.

**La CFDT demande que soit ouvert un vrai débat, sans langue de bois, sur l'avenir de notre régime de retraite.**

### Quelles sont les réformes indispensables à mettre en œuvre ?

En tête des mesures qui s'imposent : **la création massive d'emplois dans les deux fonctions publiques**. Rendus nécessaires par les 35 heures, ces emplois permettront d'améliorer les conditions de travail et augmenteront le flux de cotisations vers la CNRACL.

Autre réforme indispensable : revoir l'obligation de compensation inter-régimes, instaurée en 1974, et **supprimer la surcompensation imposée depuis 1985**, qui pèsent trop lourdement sur l'équilibre financier de la CNRACL.

Grâce à ces deux réformes fondamentales, la CNRACL pourra faire des réserves financières pour anticiper le futur choc démographique de 2005 à 2015.



POUR SAUVER LEUR AVENIR  
C'EST AUJOURD'HUI QU'IL FAUT AGIR

## Les revendications de la CFDT

### Pour l'avenir des retraites et la solidarité

- Créer massivement des emplois dans les fonctions publiques hospitalière et territoriale, afin d'augmenter l'afflux de cotisations vers la CNRACL.
- Réactualiser l'obligation de compensation inter-régimes, instaurée en 1974 dans le cadre de la solidarité, mais qui n'est plus adaptée au contexte actuel.
- Supprimer la surcompensation imposée par le gouvernement en 1985, qui pèse lourdement sur l'équilibre financier de la CNRACL.

### Pour plus de liberté et d'égalité

- Introduire plus de souplesse et de liberté pour les agents : permettre aux salariés de partir quand ils le souhaitent, avec un niveau de pension calculé en fonction de leur temps d'activité.
- Pérenniser le système de congé de fin d'activité (possibilité de partir en retraite quel que soit son âge, avec une retraite complète dès lors que l'on a cotisé le nombre d'années requis).
- Revoir les critères de classement en catégories actives et insalubres pour offrir cette possibilité à un nombre croissant de salariés.
- Faciliter l'accès à la cessation progressive d'activité, en réduisant le nombre d'années nécessaire (actuellement 25) à l'ouverture de ce droit.
- Renforcer l'action sociale auprès des retraités, avec une meilleure prise en compte de leurs besoins spécifiques : faciliter la vie des retraités (loisirs, contacts, solutions de maintien à domicile), améliorer les conditions de séjour en établissement.

### Pour en savoir plus sur votre retraite, ou sur notre action

- Vous pouvez contacter la section syndicale de votre établissement, votre syndicat départemental et enfin l'un de nos administrateurs CFDT à la CNRACL
- Les infos CNRACL :
  - Sur minitel : 3614 PICOTEL
  - Sur internet : [www.caissedesdepots.fr/dante](http://www.caissedesdepots.fr/dante)